



## **AVIS DE PROMULGATION**

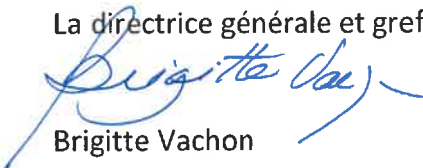
### **RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 919-24 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Ange-Gardien.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 11 décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon